

EGALITE / INEGALITES DES CHANCES

Définitions

- L'**égalité des chances** suppose que le statut social des individus d'une génération ne dépende plus des caractéristiques ethniques, religieuses ou sociales des générations précédentes.
- L'**inégalité des chances**, au contraire, désigne une situation où l'origine sociale initiale des individus détermine leur future "place" au sein de la société.

Explications

L'**égalité des chances** signifie que les individus doivent connaître dans leur vie sociale des conditions de départ identiques, les privilèges, héritages ou handicaps initiaux devant être condamnés. L'égalité des chances est donc une des manières de considérer la notion morale d'égalité, avec **l'égalité des droits** et **l'égalité des positions**.

L'égalité des chances renvoie à la situation où non seulement on donne à chacun le droit d'accéder à n'importe quelle position sociale ou à n'importe quel bien, mais en plus on garantit à tous les mêmes chances d'accès au départ. C'est donc bien une **égalité initiale** garantie par la société, (par la loi notamment).

Dans les sociétés démocratiques, cette égalité des chances se traduit pas exemple par **l'absence de discrimination** observée entre fille et garçon dans la poursuite d'étude. Cela suppose qu'aucun avantage lié au genre ne conditionne l'accès à telle ou telle école du supérieur, ni n'influence les résultats scolaires. Dans la réalité sociale, l'égalité des chances est bien souvent un objectif à atteindre.

L'**inégalité des chances** désigne plutôt une situation objective où les membres d'une collectivité, du fait de leur appartenance à un corps social particulier, une religion ou une ethnie, n'ont pas les mêmes droits d'accès à toutes les positions sociales statutaires.

Un **exemple caractéristique d'inégalité des chances** est la **situation des castes** encore connue **en Inde**. L'appartenance à une basse caste comme celle des intouchables empêche encore aujourd'hui d'accéder aux positions les plus hautes de la société indienne.

Dans les sociétés démocratiques où l'égalité des droits politiques est garantie, les inégalités portent principalement sur des facteurs économiques et sociaux: l'inégalité devant la culture, l'inégalité devant l'éducation, etc., montre que les individus ne bénéficient pas des mêmes chances en raison de position différente dans l'échelle sociale.

Enjeux

L'enjeu essentiel est associé à la **notion d'idéal égalitaire** : y a-t-il permanence ou abandon de cet idéal?

Se greffe aussi à cela la difficile **question de la méritocratie et de la justice sociale** : si l'on considère que tous les individus ont effectivement été mis sur même plan d'égalité, il devient acceptable et normal que les "meilleurs" atteignent les meilleures places de la société. C'est le **principe de la méritocratie**. Mais alors comment considérer ceux qui n'ont pu atteindre les positions enviables par "manque de mérite" ou qui, pour une raison ou une autre, ont été incapable de travailler suffisamment pour obtenir un résultat ? La question relève d'un jugement moral : on peut tout à fait considérer qu'il est nécessaire de réduire les inégalités finales au nom de la réduction des injustices sociales. C'est en sorte ce que l'on fait quand on applique le **principe de l'équité**.

Indicateurs

Il n'y a pas d'indicateur pour cette notion (ou de trop nombreux).

Erreurs Fréquentes

- La principale difficulté repose sur une **confusion possible entre la notion d'égalité et la notion d'équité**.
- Autre erreur possible, **l'égalité des chances ne conduit pas à l'égalitarisme** : l'égalité des chances (a priori) n'est pas synonyme d'égalité de fait (a posteriori).

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/>
(+ mise à jour et modifications)